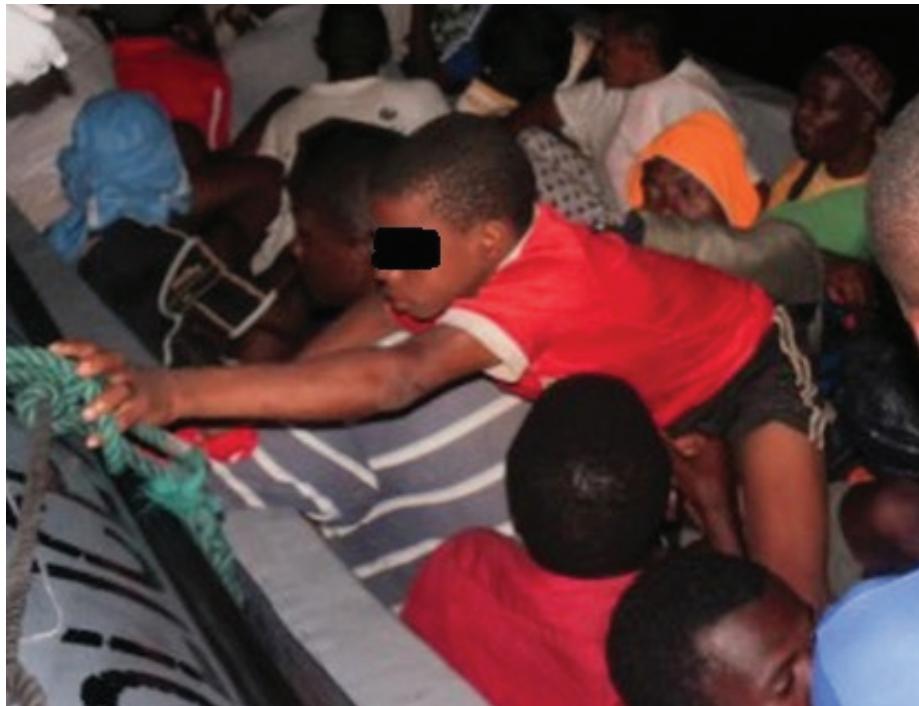


## Eloignement des enfants : le tribunal administratif rappelle la loi à l'Etat



Le tribunal administratif annule une mesure d'éloignement d'un mineur rattaché arbitrairement à un adulte. Une mesure symbolique mais qui place une nouvelle fois l'Etat face à ses manquements.

Page 2

### Administration

Deux nouveaux visages pour traiter les dossiers de Mayotte



Page 4

### Jeunesse

Scouts de Mayotte : des farfadets aux compagnons



Page 5



Votre portail captif par

 **Alter 6.com**  
Alternative System

**Alter 6.com**  
Alternative System



Votre partenaire  
informatique  
à Mayotte

## Migrants

# Eloignement des enfants : le tribunal administratif rappelle la loi à l'Etat



**Le tribunal administratif annule une mesure d'éloignement d'un mineur rattaché arbitrairement à un adulte. Une mesure symbolique mais qui place une nouvelle fois l'Etat face à ses manquements.**

Le tribunal administratif (TA) rappelle à l'Etat qu'expulser des enfants ne peut pas se faire n'importe comment. Dans un arrêt rendu ce mardi, il annule la décision d'expulsion d'un enfant arbitrairement rattaché à un adulte. Ce dossier avait déjà fait parler de lui. L'histoire débute le 18 décembre 2014. Ce jour-là, un kwassa est intercepté dans les eaux mahoraises. A bord, parmi les passagers, un enfant est alors rattaché à un majeur, un adulte responsable censé exercer l'autorité parentale, comme le veut la loi. Problème : aucun lien de parenté n'est réellement établi entre le jeune et le

majeur.

Ce dossier aurait pu passer inaperçu sauf qu'une avocate, Marjane Ghaem, est informée par la CIMADE, une association de solidarité avec les migrants, de l'éloignement imminent de cet enfant de 8 ans sans aucun représentant légal à ses côtés. Les parents du petit habitent à Mayotte avec des titres de séjour, et c'est pour les rejoindre qu'il a été placé sur le kwassa.

### Le T.A. rappelle l'Etat à ses propres lois

Le 19 décembre, l'avocate engage deux procédures. La première en référé, pour obtenir un jugement d'urgence. A sa grande surprise, ce jugement confirme l'éloignement. L'enfant repart donc sous les yeux de ses deux parents avec l'escorte de force de l'ordre vers le centre de rétention administrative

(CRA). Il est bel et bien expulsé. Deux semaines plus tard, le juge des référés du Conseil d'Etat annulera cette décision.

La 2e procédure va prendre plus de temps. Il s'agit d'un jugement sur le fond dont l'avocate attend les motivations. Trois magistrats autour du président du T.A. Chemin examinent le dossier et ils tranchent. Dans leur décision rendue hier, non seulement l'enfant n'aurait pas dû être expulsé mais le tribunal se permet d'aller assez loin, rappelant les règles auxquelles l'Etat est censé se conformer en matière d'expulsion des mineurs.

Il y évoque un avis du Conseil d'Etat du 9 janvier 2015 ainsi que la Convention internationale des droits de l'enfant. Le TA rappelle donc l'Etat aux lois qu'il a voté et aux conventions internationales qu'il a signées et ratifiées.

### Les conditions d'expulsions d'un mineur

Oui, un enfant mineur étranger peut être placé dans un centre de rétention, mais son expulsion est soumise à 3 conditions : doivent être clairement établis, son état civil, «la nature exacte des liens qu'il entretient avec» la personne à laquelle il est rattaché ainsi que «les conditions de sa prise en charge dans le lieu à destination duquel il est éloigné».

Ces trois contraintes sont loin d'être respectées. «Au mois de juin, on a eu le cas d'un adulte avec 6 enfants rattachés portants des noms différents. C'est une technique pour expulser le maximum de mineurs», explique Yohan Delhomme, de la CIMADE Mayotte. Pour l'association, le rattachement arbitraire est monnaie courante.

Quant à savoir quelle est la vie des enfants à leur arrivée à Anjouan, personne n'est vraiment en mesure de répondre.

A Mayotte, l'Etat est-il en mesure de conformer à ses propres règles ? La question se heurte aux flux de migrants et donc aux moyens qu'il faudrait mettre en œuvre pour permettre une application de la loi. Une délégation de la CIMADEV a rencontré le préfet et le commandant du CRA en juin. «Ils ont expliqué que c'est matériellement impossible. Ils ne peuvent pas vérifier le lien effectif entre un enfant et un adulte et ils ne peuvent donc pas respecter l'avis du Conseil d'Etat. C'est donc un aveu d'illégalité de la part de l'Etat. La politique répressive passe avant le respect des droits humains», regrette Yohan Delhomme.

Pour la CIMADEV, seuls deux axes pourraient faire changer les choses. «Sur le court terme, il faudrait mettre les moyens à la préfecture pour permettre aux adultes présents à Mayotte d'avoir des papiers et donc de faciliter le regroupement familial par la voie légale. Cela éviterait de mettre des enfants en danger sur des kwassas, car de toute façon, ces enfants vont venir à Mayotte», relève Yohan Delhomme.

### Une mesure symbolique

Mais du côté de la préfecture, le maintien des effectifs est déjà une victoire compte tenu des contraintes budgétaires nationales. «Là encore, on privilégie la répression lorsqu'on annonce 44 policiers de la PAF et 16 gendarmes supplémentaires», dénonce Yohan Delhomme.

Le 2e axe est à envisager à plus long terme, c'est celui du développement régional. «C'est ab-

surde d'engager une île d'un archipel sur la voie du développement sans que les îles à 70km se développent. Tant qu'on aura un PIB à Mayotte 5 fois supérieur à l'île voisine, le flux ne s'interrompra pas.» Mais malheureusement, cet écart de richesse est une réalité qui est appelée à n'être, dans les années qui viennent, que grandissante.

La décision de TA est donc appelée à n'être que symbolique et ne devrait pas modifier les politiques mises en œuvre par l'Etat. D'autant que le nombre de procédures qui ont pu être engagées depuis le début de l'année pour faire respecter les lois concernant les migrants reste parfaitement anecdotique au regard de celui des expulsions.

RR

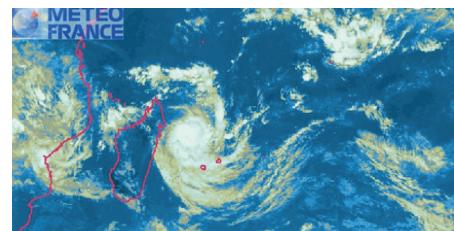


**LE JDM**

- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

### Météo

## Les noms des cyclones pour la prochaine saison



Météo France vient de publier les noms des cyclones pour la prochaine saison. Comme le veut la tradition, les prénoms sont choisis par les différents pays membres du Comité des Cyclones Tropicaux du Sud-Ouest de l'Océan Indien, en tout 15 pays membres. Chaque pays en propose un ou deux.

Le premier phénomène de la saison s'appellera ainsi Annabelle.

Voici la liste :

ANNABELLE  
BOHALE  
CORENTIN  
DAYA  
EMERAUDE  
FANTALA  
GAO  
HASSINA  
INACIO  
JUMA  
KETIWE  
LALELANI  
MOABI  
NAIMA  
OCTAVE  
PIERA  
QUIZITO  
RICHARD  
SOFIA  
TATIANA  
UMBONI  
VELA  
WAYNE  
XABA  
YAZID  
ZENANI

## Préfecture

# Deux nouveaux visages pour traiter les dossiers de Mayotte



*Florence Ghilbert Bézard et Florian Bosser*

**Le préfet Seymour Morsy présente sa nouvelle directrice de cabinet et l'étudiant de l'ENA en stage à Mayotte. Parmi leurs attributions, sécurité, Mayotte 2025 ou coopération régionale, dans un département plus peuplé que ne le dise les chiffres.**

«Une super dreamteam !» Le préfet Morsy ne fait jamais dans la demi-mesure et c'est ainsi qu'il présentait son équipe renouvelée en fin de matinée à la presse. Autour de lui, les sous-préfets Guy Fitzer et Bruno André. Alain Faudon, chargé des affaires régionales, était aux prises avec les retards aériens. Il s'agissait surtout pour la presse de faire connaissance avec deux têtes

nouvelles qui vont travailler sur les dossiers Mahorais.

Florence Ghilbert-Bézard, qui revient à Mayotte 7 ans après avoir occupé le poste de chef de cabinet, est la nouvelle directrice de cabinet. Elle est passée entre-temps à l'administration centrale du ministère de la justice puis dans une grosse communauté d'agglomération, à Belfort. «Le langage des élus ne lui est pas étranger», soulignait le préfet. «Quand on revient ensuite à la territoriale, ça permet de comprendre les mécanismes. On est là pour accompagner les élus, par pour faire des leçons de morales mais pour travailler ensemble», précise-t-elle.

«Passer par une agglo', ça permet aussi de voir qu'il n'y a pas de problèmes de droite ou de gauche, il y a des problèmes qu'il faut régler», relevait le préfet. Et elle ne sera pas déçue. Elle est en charge des questions de sécurité au sens large. Sur la délinquance comme la radicalisation religieuse, elle a commencé à plonger dans ses dossiers depuis 3 semaines et a rencontré différents acteurs.

## La sécurité, au-delà du sentiment

Au programme des prochaines semaines sur le thème de la sécurité, une rencontre avec le MEDEF ou le GEMTour, le groupement des entreprises mahoraises du tourisme, pour évoquer ses questions et prendre en compte leurs propositions. «Ca touche à l'attractivité du département. On est dans une phase où il faut attirer des gens, il faut donc que le contexte dans lequel on vit soit serein», indique le préfet... Le chemin est encore long vers la sérénité mais Seymour Morsy parle de co-production de sécurité, avec les communes et le département.

Contrairement à ses prédécesseurs, Florence Ghilbert-Bézard n'est pas issue de la police ou de la gendarmerie et elle en fait un atout. «Je l'ai dit d'emblée, je ne suis ni policière ni gendarme. C'est eux qui ont la technique, moi je suis là pour coordonner mais aussi pour prendre de la distance.» Elle était présente en 2008 lors des événements de Petite Terre et en 2009 lorsque l'ancien président Comorien Bacar avait souhaité se réfugier à Mayotte. «Il faut prendre les meilleures décisions, au moment où on les prend», tranche-t-elle sobrement.

La directrice de cabinet est également chargée du protocole, de la préparation des visites ministéri-

elles, de la prévention des catastrophes naturelles et bien entendu du fonctionnement du cabinet.

## Un département de plus de 230.000 habitants

Le préfet présentait également l'élève de l'ENA (école nationale d'administration) en stage à Mayotte pour 5 mois. «On a beaucoup de chance», commentait le préfet décidément plus manager d'équipe que jamais. Florian Bosser, âgé de 26 ans, est passé par l'ambassade de France à Madagascar. «Il a pu voir comment pouvait s'orchestrer la coopération régionale», précise le préfet. Il sera logiquement chargé de cette question durant son passage à la préfecture mais aussi du suivi du document stratégique «Mayotte 2025», pour concrétiser et cadencer les mutations du département.

C'est donc une équipe au complet que présentait le préfet, «volontaire dans le choix de sa destination et pas présente par défaut», une équipe qui doit traiter les questions d'un département de «plus de 230.000 habitants.» Pour la première fois, l'Etat reconnaissait que les chiffres du recensement de 2012 sont probablement sous-estimés. «Il y a des trous dans la raquette», a reconnu le préfet, tout en indiquant qu'il faut «répondre à ceux qui sont là. Tout le monde a droit à l'éducation et à la santé.» A la sécurité aussi, une autre mission de l'Etat.

RR

**LE JDM**

## Jeunesse

# Scouts de Mayotte : des farfadets aux compagnons



*Des mini-camps tout au long de l'année pour les scouts de Mayotte*

**Les scouts sont de retour à Mayotte depuis un an et ils poursuivent leur développement avec une nouvelle antenne en Petite Terre. Ils accueillent également à présent toutes les tranches d'âges.**

Les verts sont de retour. Chez les scouts, chaque tranche d'âge a sa couleur. On trouve les Louveteaux-Jeannettes (8-11 ans) en orange, les Guides-scouts (11-14 ans) en bleu et les Pionniers-Caravelles (14-17 ans) en rouge. Pour cette rentrée, il faudra aussi compter avec les verts. En clair pour les plus petits (6-8 ans) et foncé pour les plus âgés (17-20 ans).

«On avait un réelle demande des parents. Nous avions aussi un chef chez les Louveteaux qui a des enfants en bas âge. Il souhaitait les engager dans la démarche. Et comme ce

sont les parents qui assurent l'encadrement des plus petits, on se lance!» explique Isabelle Chevreuil, responsable de groupe à Mayotte. Ce sont ainsi une dizaine de «Verts clairs» qui vont rejoindre le scoutisme mahorais.

A l'autre bout de l'échelle des âges, la création d'une unité de «Verts foncés» va permettre à de grands adolescents de poursuivre dans le scoutisme. «C'est aussi une façon d'envisager l'avenir, précise Isabelle Chevreuil, ils assureront l'encadrement de certaines unités.»

**Une centaine de jeunes pour la 1ère année**

Dès le mois d'octobre en effet, comme l'an dernier, les scouts de Mayotte organisent un BAFA Scout lors d'un camp,

pour apprendre l'encadrement et les techniques d'animation propres aux valeurs du scoutisme. Depuis un an, le scoutisme renaît de ses cendres à Mayotte et déjà plus de 100 jeunes ont adhérés à la démarche, encadrés par une vingtaine de responsables bénévoles et chefs/cheftaines.

Ils ont connu une première année bien remplie : des rencontres tous les 15 jours, des minicamps durant les week-ends, des camps plus longs en fin d'année en fonction des tranches d'âge (d'une à 3 semaines) et la participation à des actions citoyennes, ramassage de déchets à Bandréle ou opération de lutte contre le cancer avec le Rotary. «Dès qu'une structure nous aide financièrement, on fait en

sorte que les enfants prennent conscience de la valeur des choses en les impliquant dans une action», explique Isabelle Chevreuil.

Parmi les plus grands, ils sont également 15 à être partis pour prendre part à un rassemblement à Strasbourg, un temps de réflexion sur la construction européenne.

### Des temps spirituels

Ces scouts de France sont certes un mouvement catholique mais il ne s'agit pas d'un mouvement de catholiques. «Le temps spirituel est très important, ça fait partie du projet éducatif des scouts. A Mayotte, nous avons trois référents spirituels qui accompagnent le mouvement, un

aumônier, un imam et un pasteur. Ca permet aussi d'organiser des temps de partage sur les valeurs communes aux catholiques, aux musulmans et aux protestants, pour apprendre à se connaître et à vivre pleinement les uns avec les autres».

Pour cette 2e année, en plus des camps, le mouvement souhaite développer la participation des jeunes à de nombreuses actions citoyennes. Pour cela, il va recevoir l'appui de 4 volontaires du service civique qui possèdent une solide expérience du scoutisme. La rentrée des scouts de Mayotte est prévue le 12 septembre prochain.

RR

## Commercial - CDI

**Poste à pourvoir octobre 2015**



, recrute pour son client, ALTADIS Mayotte (Groupe IMPERIAL TOBACCO), un marchandisseur (H/F) pour le secteur Mayotte à plein temps en CDI.

**Ambassadeur des marques phares d'ALTADIS Mayotte (Groupe IMPERIAL TOBACCO), pour un portefeuille de clients identifiés, vous développez l'activité commerciale. Au sein du service vente, sous l'autorité du responsable commercial, vous assurez l'optimisation des ventes . A l'écoute des vos interlocuteurs, vous êtes un véritable négociateur stratégique et opérationnel.**

#### Vos CONNAISSANCES :

Niveau Bac+2  
Français lu, écrit et parlé couramment  
Expérience de la visite de terrain et du développement commercial  
Maîtrise des logiciels de bureautique (Outlook, Power Point, Excel, Word)

#### Votre PROFIL :

Autonome, rigoureux et organisé dans votre travail  
Négociateur gagnant-gagnant et goût du challenge  
Orienté Service Client et sens de l'écoute  
Connaissance du marché économique local  
Permis B de plus de 3 ans exigé  
La compréhension du marché du tabac local est un plus

#### Caractéristiques du POSTE :

Localisation : Mayotte (Grande et Petit Terre)  
Horaires de travail: 39h hebdomadaire du lundi au vendredi  
Rémunération fixe + variables selon profil



**Envoyer votre candidature (CV + LM) à [contact@sikajob.fr](mailto:contact@sikajob.fr)**



## Consommation

# Notre eau du robinet est de bonne qualité



**Le bilan annuel effectué par l'Agence régionale de santé (ARS) sur la qualité de l'eau du robinet à Mayotte est bon, tant du point de vue bactériologique que chimique. Pour la 1ère fois, le bilan est adressé aux abonnés.**

Les naturalistes de Mayotte relèvent dans leur dernière lettre mensuelle une information passée inaperçue : les prélèvements effectués tout au long de l'année 2014 pour garantir la qualité de l'eau du robinet sont bons. C'est ce qui ressort du bilan annuel réalisé par l'ARS.

En 2014, l'ARS a réalisé 685 prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine. Ces relevés ont concerné les ressources (les 3 retenues collinaires, 15 captages en rivière et 17 forages), les sorties de 13 usines de traitement d'eau potable et 14 points du réseau de distribution jusqu'au robinet de l'usager.

Ces prélèvements réalisés ont été analysés par des laboratoires agréés par le ministère de la Santé à La Réunion et dans la Drôme

mais aussi par un laboratoire en cours d'accréditation à Mayotte.

«L'eau distribuée sur l'ensemble du département de Mayotte en 2014 est de bonne qualité», indique l'ARS. Dans le détail, les analyses bactériologiques font apparaître des résultats de conformité qui varient entre 90 et 100 % suivant les zones de l'île. La grande majorité des réseaux (90%) enregistrent un taux de conformité compris entre 95 et 100%.

Quant aux analyses physico-chimiques, elles sont, elles aussi, bonnes. La turbidité (trouble de l'eau) n'a concerné que 0,25% des prélèvements. Une trop forte présence d'aluminium (utilisé dans le traitement des eaux) était également marginal (0,26%). Quant aux indicateurs de pesticides et chloration, ils étaient 100% conformes. Seul indicateur en retrait, celui de la conductivité de l'eau, conforme à 79%, «en-dessous des exigences de qualité en raison de la faible minéralisation naturelle de l'eau à Mayotte», explique l'ARS. Une faible conductivité de l'eau peut être à l'origine de corrosion de ca-

nalisations métalliques et notamment celles qui sont en plomb, qui peuvent présenter des effets néfastes sur la santé. Mais aucune canalisation en plomb n'est installée à Mayotte.

## Accès à l'information

Ces résultats s'inscrivent dans la continuité des années précédentes permettant de confirmer «une qualité de l'eau très satisfaisante sur le réseau. Elle peut être consommée par tous et à tout moment de l'année sans aucun risque», affirme en conclusion l'ARS qui a décidé cette année de faire parvenir le bilan annuel à tous les consommateurs.

Avec nos factures d'eau de juillet-août, nous avons donc reçu pour la première fois un document édité à 39.000 exemplaires qui reprend les informations du bilan annuel mais aussi des conseils pratiques et des recommandations d'utilisation de l'eau du robinet.

L'ARS conseille ainsi de faire couler l'eau quelques minutes avant de la boire après une absence prolongée du domicile ou encore de renouveler l'eau que nous stockons dans nos frigos tous les jours car malgré la conservation au frais, elle s'altère rapidement avec la disparition du chlore.

RR

**Le Journal de Mayotte**  
[www.lejournaldemayotte.com](http://www.lejournaldemayotte.com)

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314  
 I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :  
 07.85.05.96.59.

**ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES**

Pour publier vos annonces dans le JDM  
 E-mail : [annonce-legale@lejournaldemayotte.com](mailto:annonce-legale@lejournaldemayotte.com)  
 Tel : 07 85 05 96 59

**DÉPARTEMENT**

ÉTABLISSEMENT  
 Département de Mayotte  
 8 rue de l'Hôpital  
 BP 101  
 97600 Mamoudzou

**DE MAYOTTE****Pouvoir adjudicateur / Entité adjudicatrice****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur**

Département de Mayotte, Monsieur le President du Conseil Départemental, 8 rue de l'Hôpital BP 101, 97600 Mamoudzou, FRANCE. Tel: +33 269649000. E-mail : [commande.publique@cg976.fr](mailto:commande.publique@cg976.fr).

**Adresse(s) internet**

Adresse générale du pouvoir adjudicateur / de l'entité adjudicatrice : <http://www.cg976.fr>

Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur**

Services généraux des administrations publiques.

**Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non.**

**Description du marché****Objet du marché**

MARCHE DE TRANSPORTS OCCASIONNELS SUR LE TERRITOIRE DE MAYOTTE

**Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

60112000

Code NUTS : FR

Caractéristiques principales

Type de marché

Services : Services de transports terrestres, y compris les services de véhicules blindés et les services de courrier, à l'exclusion des transports de courrier

Type de procédure

Procédure adaptée

**Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux)**

Le montant en valeur cumulée pour les cinq lots est au minimum de 51 KEUR et au maximum de 205 KEUR. Ce montant vaut pour la durée maximum du marché soit en cas de double renouvellement, 36 mois au maximum.

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics : Oui.**

**Des variantes seront prises en considération : Non.**

**Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.**

**L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.**

**Division en lots : Oui.**

**Il convient de soumettre des offres pour : un ou plusieurs lots .**

**Durée du marché ou délai d'exécution**

Durée en mois : 12 (à compter de la date de notification du marché).

**Conditions de délai****Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

Vendredi 25 septembre 2015 - 12:00

**Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

**Informations sur l'accord cadre**

Accord-cadre avec un seul opérateur.

**Fréquence et valeur des marchés à attribuer** : L'accord cadre est passé pour une durée de 1 an, renouvelable au maximum 2 fois. Soit un total de 3 années au maximum.

**Conditions relatives au marché****Cautionnement et garanties exigés :**

Il n'est pas fait application d'une retenue de garantie

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Le marché est financé par le budget du Conseil Départemental

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE SERVICES**

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

Le candidat pourra répondre seul, en groupement solidaire ou conjoint avec un mandataire solidaire

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française**

Français.

**Unité monétaire utilisée : Euro.**

**L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non.**

**Conditions de participation****Situation juridique - références requises :**

Voir le règlement de la consultation.

**Capacité économique et financière****Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :**

Voir le règlement de la consultation.

**Capacité technique****Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :**

Voir le règlement de la consultation.

**Conditions propres aux marchés de services****La prestation est réservée à une profession particulière : Non.**

**Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Oui.**

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat****Autre justificatif / Commentaire :****Commentaire :**

Le Titulaire doit être inscrit au registre des entreprises de transport par route, décret n°85-891 du 16 août 1985 relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes ou déclaration et autorisation équivalentes ou toutes autres dispositions similaires.

**Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous.

1: Prix des prestations 60%

2: La qualité technique de l'offre (Moyens mis en oeuvre pour assurer le suivi et l'exécution de la prestation) 40%

**Une enchère électronique sera effectuée : Non.**

**Autres renseignements****Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice**

CG\_976\_A\_20150901W\_1

**Procédures de recours****Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal Administratif de Mayotte Haut Jardin du Collège 97600 MAMOUDZOU MAYOTTE. Tél. +33 269611856. Fax +33 269611862.

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

Greffé du tribunal Administratif de Mayotte Haut Jardin du Collège 97600 MAMOUDZOU MAYOTTE. Tél. +33 269611856. Fax +33 269611862.

**Adresses complémentaires****Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

DEPARTEMENT DE MAYOTTE Ex CFA Kawéni , à l'attention de Monsieur Hakim MADI , 97600 MAMOUDZOU, MAYOTTE. Tél. +33 269649661. E-mail : hakim.madi@cg976.fr. Fax +33 269649283. URL : <http://www.cg976.fr>.

**Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :**

DEPARTEMENT DE MAYOTTE 8 rue de l'Hôpital BP 101 , à l'attention de Direction de la Commande Publique , 97600 MAMOUDZOU,

MAYOTTE. Tél. +33 269649127. E-mail : [commande.publique@cg976.fr](mailto:commande.publique@cg976.fr). Fax +33 269649194. URL : <https://www>.

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :**

DEPARTEMENT DE MAYOTTE 8 rue de l'Hôpital BP 101 , à l'attention de Direction de la Commande Publique , 97600 MAMOUDZOU,

MAYOTTE. Tél. +33 269649127. E-mail : [commande.publique@cg976.fr](mailto:commande.publique@cg976.fr). Fax +33 269649194. URL : <https://www.marches-securises.fr>.

### **Informations sur les lots**

#### **LOT N° 1 : Kani kéli - Bouéni - Bandrélé - Chirongui**

##### **Description succincte :**

- L'exécution de services de transport occasionnel de voyageurs depuis les communes désignés ci dessus vers l'ensemble du Département de Mayotte (Hors petite terre)

##### **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :**

60130000 , 60172000

##### **Quantité ou étendue**

Le montant pour le lot est au minimum de 9.5 K€ et au maximum de 38 K€

#### **LOT N° 2 : Ouangani-Sada-Chiconi- Tsingoni**

##### **Description succincte :**

L'exécution de services de transport occasionnel de voyageurs depuis les communes désignés ci dessus vers l'ensemble du Département de Mayotte (Hors petite terre)

##### **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :**

60130000 , 60172000

##### **Quantité ou étendue**

Le montant pour le lot est au minimum de 13.5 K€ et au maximum de 54 K€

#### **LOT N° 3 : Dembéni-Mamoudzou - koungou-Bandraboua**

##### **Description succincte :**

L'exécution de services de transport occasionnel de voyageurs depuis les communes désignés ci dessus vers l'ensemble du Département de Mayotte (Hors petite terre)

##### **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :**

60130000 , 60172000

##### **Quantité ou étendue**

Le montant pour le lot est au minimum de 12.5 K€ et au maximum de 50 K€

#### **LOT N° 4 : M'tsangamouji - Acoua - M'tsamboro**

##### **Description succincte :**

L'exécution de services de transport occasionnel de voyageurs depuis les communes désignés ci dessus vers l'ensemble du Département de Mayotte (Hors petite terre)

##### **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :**

60130000 , 60172000

##### **Quantité ou étendue**

Le montant pour le lot est au minimum de 6.75 K€ et au maximum de 27 K€

#### **LOT N° 5 : Petite terre**

##### **Description succincte :**

- L'exécution de services de transport occasionnel de voyageurs depuis les communes désignés ci dessus vers l'ensemble des communes de petite terre (Hors grande terre)

##### **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :**

60130000 , 60172000

##### **Quantité ou étendue**

Le montant pour le lot est au minimum de 9 K€ et au maximum de 36 K€



ÉTABLISSEMENT  
Département de Mayotte  
8 rue de l'Hôpital  
BP 101  
97600 Mamoudzou

## AVIS DE MARCHÉ SERVICES

### **Pouvoir adjudicateur**

Département de Mayotte  
Direction de la Commande Publique  
8 rue de l'hôpital - B.P. 101  
97600 Mamoudzou  
Tel : +33 269649000. Fax : . E-mail : [commande.publique@cg976.fr](mailto:commande.publique@cg976.fr)  
Adresse internet : <http://www.cg976.fr>

### **Objet du marché**

Remplacement et le câblage de l'ensemble des coffrets, la mise en conformité des installations électriques, des machines, des engins de levage, le remplacement et le câblage de l'ensemble des coffrets du STM

### **Caractéristiques**

Type de procédure : Procédure adaptée - Ouverte.

### **Lots**

#### **LOT N° 1 :**

Description succincte  
Remplacement et câblage de l'ensemble des coffrets

#### **LOT N° 2 :**

Description succincte  
Mise en conformité des installations électriques

#### **LOT N° 3 :**

Description succincte  
Mise en conformité des machines

#### **LOT N° 4 :**

**Description succincte**  
Mise en conformité des engins de levage

### **Modalités d'attribution**

Mode d'attribution du marché : Marché allotri  
Des variantes seront-elles prises en compte ? Non  
Le délai de validité des offres : 120 jours  
En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire.

### **Critères de sélection**

Critères de jugement des offres sont pondérés selon suivant:  
Prix de la prestation 50 %  
Valeur technique 40 %  
Délai d'exécution 10 %

### **Date limite**

Date de clôture : Jeudi 10 septembre 2015 - 16:00

### **Date d'envoi du présent avis**